

Coronavirus (COVID-19)

BULLETIN D'INFORMATION DU 6 JANVIER 2021

AUX PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

1. Maintien des services de garde éducatifs à l'enfance

Les services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) demeurent ouverts et doivent accueillir les enfants selon leur horaire habituel. Les mesures sanitaires en vigueur sont maintenues et doivent être rigoureusement appliquées.

En cohérence avec le message diffusé par le premier ministre, les parents sont invités à garder leurs enfants à la maison lorsque cela est possible. Cependant, comme la décision portant sur la présence ou non de leur enfant en SGEE demeure celle des parents, ils devront assumer les frais habituels, et ce, que leur enfant soit présent ou non.

Nous vous rappelons que les seuls facteurs d'exclusion d'un enfant pouvant être invoqués par la direction du SGEE, outre la limite de sa capacité d'accueil et un isolement décrété par la santé publique, sont le fait que l'enfant présente un ou plusieurs symptômes de la COVID-19, qu'il a reçu (ou qu'une personne à son domicile a reçu) un diagnostic positif de COVID-19 ou qu'il a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.

2. Rappel – vigie nationale de l'absentéisme pour un syndrome compatible à la COVID-19 dans un SGEE du Ministère de la santé et des Services sociaux (MSSS)

Dans le contexte de la pandémie, le MSSS a demandé aux SGEE de répondre quotidiennement à un sondage sur l'absentéisme. Vos réponses contribuent grandement au bon déroulement de la vigie nationale en lien avec la COVID-19 et permettent de détecter précocement des éclosions de la COVID-19 dans les SGEE.

Ainsi, nous vous rappelons que votre participation et votre assiduité sont indispensables pour la santé publique.

3. La surveillance des cas COVID-19 par le Ministère se poursuit

Le Ministère demande aux SGEE de rapporter rapidement tout cas positif et toute situation d'éclosion réelle ou potentielle, c'est-à-dire en attente du résultat d'un test de dépistage. Ces renseignements ont pour but de permettre de suivre de près la situation et de répondre aux questions que le Ministère reçoit à ce sujet. Vous devez transmettre l'information au Centre des services à la clientèle et des plaintes dont les coordonnées sont au bas de ce communiqué.

4. Équipement de protection individuelle – masques de procédure

Les masques de procédure ayant été livrés massivement dans les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) depuis le 14 décembre 2020 pour couvrir les activités de janvier 2021 sont conformes.

Il s'agit des modèles T1001, SNN200642 et HSC-HB-DMM. D'autres modèles, disponibles chez différents fournisseurs, respectent également les normes sanitaires minimales liées à la certification ASTM-F2100 ou son équivalent. Pour plus d'information, vous pouvez consulter la réponse à la question 31 de la section Questions et réponses – COVID-19 du site Internet de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) par le lien suivant :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/coronavirus.aspx>.

Soyez assurés que le Ministère veillera à ce que tous les SGEE aient à leur disposition suffisamment de masques de procédure pour les prochains mois, et ce, dès la prochaine livraison prévue en janvier 2021.

Les modalités de récupération des masques non conformes vous seront communiquées sous peu.

Renseignements utiles

Nous vous invitons à vous renseigner sur les détails et les procédures concernant l'utilisation des services de garde d'urgence en milieu scolaire dont le personnel des SGEE peut bénéficier :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

De plus, le Comité sur l'immunisation du Québec a publié en décembre 2020 les groupes priorités pour la vaccination. Ainsi, pour connaître les dernières orientations gouvernementales concernant la vaccination, nous vous invitons à consulter le lien suivant :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/>

Ce bulletin est une publication qui contient des informations ponctuelles pour les SGEE en contexte de pandémie. Veuillez toujours vous référer à la version la plus récente du bulletin, car l'information concernant un sujet est susceptible d'être mise à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Coronavirus (COVID-19)



Si vous n'avez pas trouvé de réponse à vos questions, nous vous invitons à communiquer avec le Centre des services à la clientèle et des plaintes du Ministère en composant le numéro de téléphone sans frais suivant : 1 855 336-8568, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.